

Conseil municipal du lundi 2 juin 2025

séance publique à la mairie | Convoqué le 27 mai 2025 | début de séance à 20:00 | quorum minimum : 5

COMPTE-RENDU

Présents (8) : Mmes Régine DELUCA [rD], Nathalie UBAUD [nU] (secrétaire de séance), Mrs Yannick BOYER [yB], Emmanuel GHIOTTI [eG], Jean-Claude GILLON [jcG], Michel PHILIP [mP], et Bernard RENOUY[bR].

Absent, Excusés (1) : M. Alexandre BORRELLY [aB],

En présence de Pascale LARROQUE, secrétaire de mairie qui assure une prise de notes pour complément.

1. Avenant N°1 au marché 2024-20 – Lot N°3 : Marché d’extension et de requalification de l’école de Venterol : opération en maîtrise d’ouvrage déléguée portée par la CCSPVA.

Le Maire informe l’assemblée que des travaux supplémentaires non prévus dans le marché initial ont dû être réalisés En effet, concernant le marché 2024-20 « création de la charpente », il a été nécessaire de modifier l’auvent créé à l’arrière de l’office pour le rangement des affaires de sport afin d’avoir un auvent plus spacieux. Aussi, il convient de signer un avenant concernant ce marché pour un montant de 1 065,08 € HT.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer l’avenant correspondant

Vote unanimité (8 pour)

2. Avenant N°1 au marché 2024-13 – Lot N°2 : Marché d’extension et de requalification de l’école de Venterol : opération en maîtrise d’ouvrage déléguée portée par la CCSPVA.

Monsieur le Maire informe l’assemblée que des travaux supplémentaires non prévus dans le marché initial ont dû être réalisés, concernant le lot n°2 Maçonnerie – GO.

Les travaux en plus et moins-value de cet avenant sont induits par :

- suite à la passation du marché et à la fourniture du plan de descente de charge par le lot 03 charpente, le bureau de contrôle a fait modifier les plans BA pour avoir des renforts sur la structure béton initiale et demandé la création des renforts pour la charpente : montant global de 13 965,00 €
- arrêt de chantier en raison des retards d’intervention Enedis et télécom : plus-value de 1 000 € HT
- en raison de la nature du sol (présence de rocher en partie centrale de l’emprise) il a été convenu de jouer sur l’altimétrie du bâtiment afin de ne pas avoir de frais très important d’intervention d’un brise-roche), ce qui implique les travaux supplémentaires sur le sol dans l’existant afin de retrouver le même niveau : montant global de 3 270,00 euros HT
- suite au changement d’altimétrie, le mur de clôture existant qui devait être repris à nécessité plus de travaux : plus-value restante de 11 160,00 euros HT
- modification fenêtre existante R+1 : dépose et rebouchage au lieu de modification : moins-value de 500,00 euros HT
- modification d’ouverture de passage entre office et salle de cantine : non réalisé : moins-value de 1 250 euros HT
- vérification de fond de fouille : moins-value de 650 euros HT

- Fil de terre : plus-value de 220 euros à déduire au lot 09 : Electricité qui ne pouvait le fournir dans les délais demandés par le maçon.

Aussi, il convient de signer un avenant avec l'entreprises ATS titulaire du marché pour un montant de 27 215,00 € HT.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant correspondant

Vote unanimité (8 pour)

3. Avenant N°1 au marché 2024-13 – Lot N°1 : Marché d'extension et de requalification de l'école de Venterol : opération en maitrise d'ouvrage déléguée portée par la CCSPVA.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des travaux supplémentaires non prévus dans le marché initial ont dû être réalisés.

Les travaux supplémentaires de cet avenant sont induits par :

- les travaux réalisés très tardivement, malgré des demandes réalisées très en amont, pour les suppressions des lignes apparentes des réseaux Enedis et Télécom (poteaux et réseaux dans l'emprise de la parcelle de l'école) et gênant pour la construction

- par les travaux réalisés des réseaux eaux pluviales, eaux usées et eaux potables, qui ne correspondaient pas aux plans existants de recollement du hameau ayant servi à l'élaboration du projet. Les réseaux principaux alimentant le hameau passaient sous l'emprise du bâtiment de l'école actuelle.

Il a donc été nécessaire de les déplacer, cela a enduit des travaux supplémentaires pour les dévoiements de réseaux et raccordements associés.

Aussi, il convient de signer un avenant avec l'entreprises ATS titulaire du marché pour un montant de 4 177,00 € HT

Le conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant correspondant

Vote unanimité (8 pour)

4. Avenant N°1 au marché 2024-13 – Lot N°7 : Marché d'extension et de requalification de l'école de Venterol : opération en maitrise d'ouvrage déléguée portée par la CCSPVA.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des travaux supplémentaires non prévus dans le marché initial ont dû être réalisés.

Des derniers concernent la pose d'un isolant thermique et une chape liquide dans le SAS et l'office.

Aussi, il convient de signer un avenant avec l'entreprises FABRIS CARRELAGE titulaire du marché pour un montant 790,89 € HT.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant correspondant

Vote unanimité (8 pour)

5. Attribution du marché de travaux dans le cadre de la requalification et l'extension de l'école de Venterol pour la réhabilitation du mur de soutènement de la cour de l'école.

Suite à la consultation lancée afin de renforcer et reprendre le mur de soutènement de la cour de l'école dans le cadre des travaux de requalification de l'école, deux candidatures ont été réceptionnées.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, Monsieur le Maire propose de retenir le prestataire suivant : ATS, ROUTE DE CHAILLOL 05260 CHABOTTES, pour un montant maximum de 19 455,00€ HT.

Le conseil municipal décide de retenir la proposition du Maire et autorise le président de la CCSPVA à signer les pièces constitutives du marché.

Vote unanimité (8 pour)

Questions diverses.

Cimetière St Crépin : les branches de la haie de la parcelle voisine tombent dans le cimetière, un courrier va être fait au propriétaire pour qu'il la taille.

Menuiseries appartement communaux : l'entreprise doit intervenir le 23 juin pour changer les menuiseries de deux appartements communaux.

Décharge déchets verts : un portail va être remis afin d'éviter que toutes sortes de déchets ne soient vidés par-dessus la chaîne.

Défibrillateurs : trois défibrillateurs vont être achetés et installés sur la commune.

Garderie école : une réunion avec les conseillers municipaux de Piégut va avoir lieu pour faire le point sur la garderie commune aux deux écoles.

Rendez-vous des hameaux : l'équipe municipale vient à la rencontre des habitantes et habitants de Venterol :

7 juin : Vierre-Urtis à 9 heures à Vierre, le Village-le Banchet à 11 heures devant la mairie.

14 juin : les Périers à 9 heures, les Gaillaches à 10 heures et les Tourniaires à 11 heures.

Pour clôturer ces visites, un apéritif offert par la mairie avec repas tiré du sac le samedi 14 juin à partir de 18 heures sur l'esplanade de la crèche, n'oubliez pas les boules.....

12 juillet : une soirée sera organisée le 12 juillet sur l'esplanade de la crèche, avec concours de boules, repas et ambiance musicale.

La séance est levée à 21h30.